

Toulouse, le 18 Novembre 2009

Association Vélo
Délégation régionale de l'Association Française des Véloroutes
et Voies Vertes (AF3V)
5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Julien Savary, délégué régional

E-mail : j-savary@wanadoo.fr

A Mr Thierry Carcenac

Président

Conseil Général du Tarn

Hôtel du Département
Lices Georges Pompidou
81013 Albi cedex 09

Objet : demandes de sécurisation
Pour les cyclistes de la D115 entre Bruniquel
et Cazals 11,5km (« Véloroute de la Vallée de l'Aveyron»)

Monsieur le Président,

Le Conseil Général du Tarn-et-Garonne a aménagé en 2008 la « Véloroute de la Vallée de l'Aveyron », en posant des panneaux de jalonnement entre Montauban et Laguépie (83km), sur un itinéraire situé, en partie, sur des routes à faible circulation. L'AF3V se réjouit de ce projet, très utile pour favoriser le tourisme à vélo dans le Tarn-et-Garonne et dans le Tarn.

Mais la partie centrale, entre Bruniquel et Saint-Antonin-Noble-Val ne respecte pas les normes de qualité exigées pour une Véloroute destinée au grand public, à cause de sections à forte pente (cf. la route D33 et D173 entre Penne et Cazals), et à cause de deux sections sur la D115, route dangereuse, linéaire, à circulation rapide et avec des poids lourds (carrières).

Ces deux sections dangereuses sont :

= La D115 entre Bruniquel de Penne (7km) (département du Tarn).

= La D115 entre Cazals et le carrefour D115bis (département du Tarn-et-Garonne).

L'Association Vélo a demandé au Conseil Général du Tarn-et-Garonne d'améliorer la sécurisation de l'itinéraire, voir en pièce jointe notre lettre du 14-11-2009.

L'Association Vélo, Délégation Régionale de l'AF3V, demande au Conseil Général du Tarn de sécuriser, pour les cyclistes, la D115 entre Bruniquel et Cazals, sur 11,5km.

Cela est nécessaire pour sécuriser l'itinéraire actuel de la Véloroute de la Vallée de l'Aveyron, entre Bruniquel et Penne (7km).

Cela est aussi nécessaire pour permettre aux cyclistes de rouler en continuité dans la vallée, de façon sécurisée, en évitant la route escarpée D33 et D173 (fortes pentes).

Nous vous demandons d'utiliser plusieurs moyens pour sécuriser cette D115 :

- = Limitation de la vitesse des voitures et camions (à 70Km/h partout, à 30 Km aux traversées de l'itinéraire cyclable);
- = Pose des bandes vibrantes aux points dangereux (rétrécissements, traversée de l'itinéraire cyclable) ;
- = Création de « sur-largeurs » cyclables de 1m de large (bandes dérasées multifonctionnelles) partout où la place est disponible, et si besoin en élargissant l'assise de la chaussée ;
- = Pose de panneaux « Attention cyclistes » ou « Partageons la route ».

Pour améliorer la sécurité en évitant la D115 tout en restant dans la vallée, nous demandons que le Conseil Général aménage des portions de Voie Verte (en site propre) sur les chemins qui existent au bord de la rivière (ou en parallèle à la D115).

Exemples de possibilités - chemins existants - dans le sens retour:

- = 1Km d'Amiel au carrefour avec la D9 ;
- = 1,5Km sur la D33 entre Granier (carrefour D9) et le Pont de Penne (route au revêtement dégradé, qui devrait être amélioré) ;
- = 2Km au pied de Bés (entre le pont de la D33 au pied de Penne et Tressols;
- = 1Km à Larmendel.

Enfin le Département pourrait étudier la possibilité de créer un itinéraire sécurisé de 7km sur la rive droite de l'Aveyron, entre Penne et Bruniquel. Cela est possible en utilisant :

- = Un ancien chemin en bord de la rivière entre l'Ermitage et La Madeleine, à ré-ouvrir (2km)
 - = La petite route qui existe entre La Madeleine et le pont de Bruniquel
- Un tel itinéraire éviterait la D115 et serait magnifique.

En espérant une réponse positive de votre part à ces demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Julien SAVARY
Vice-Président de l'Association Vélo
Délégation régionale de l'AF3V
(Association Française des Véloroutes et Voies Vertes)

Copie : à M. Le Président du Conseil Général du Tarn-et-Garonne

PJ :

Notre lettre au Conseil Général du Tarn-et-Garonne (lettre du 14 novembre 2009).